Image not found or type unknown

Bail de sortie en l'absence du proppriétaire ?

Par **Marie83220**, le **20/07/2016** à **14:50**

Bonjour .
Mon fils quitte son appartement le 30/07/2016. Il a prévenu son propriétaire en temps et en heure .
Celui sera absent, par mail il m'a écrit , qu'il recherchait une personne pour le remplacer .A ce jour , pas de nouvelle !
Si une personne se présente en son ""nom"", mais sans être mandaté par écrit ,puis-je refuser l'accès à l'appartement de cette personne ?
Dans ce cas , j'ai prévu de rendre les clefs à son avocate. Est-ce possible ?
Merci de m'avoir lu , j'attends vos réponses .

Par **janus2fr**, le **20/07/2016** à **14:52**

Bonjour,
Se posera le problème de l'état des lieux...
Le plus simple serait de demander à un huissier de procéder à l'état des lieux et de garder ensuite les clés.

Par **Marie83220**, le **20/07/2016** à **14:55**

Merci de votre réponse. Nous allons essayer de solliciter encore ce propriétaire d'être présent .Ou bien d'avoir une personne ""mandatée"" par écrit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés